

**OBJET : CONVENTION DE
SPONSORING JULES LAPIERRE**

L'an deux mille dix-huit, le quinze mars à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 8 mars 2018

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Votants : 34</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 1</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Céline BOURSIER, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Louis BOCCHINO (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI ; Nathalie HENNER à Céline BOURSIER ; Myriam CATTANEO à Cédric VIAL ; Gérard DAL'LIN à Nicole VERARD ; Martine MACHON à Gérard ARBOR ; Jean Paul PETIT à Denis SEJOURNE ; Pierre-Auguste FEUGIER à Evelyne LABRUDE</p>
--	---

Jules Lapierre, jeune skieur de fond chartrois, membre de l'équipe de France A a participé aux Jeux Olympiques de PyeongChang où il a obtenu la 15^{ème} place de l'épreuve de Skiathlon.

Un résultat très prometteur au regard de son jeune âge. Il est par ailleurs **vice-champion du monde 2018** de sa catégorie dans cette même discipline. Attaché au massif de Chartreuse, il en porte les couleurs depuis 2016, dans les limites autorisées par la Fédération Française de Ski, soit au niveau de son bandeau et /ou bonnet.

Souhaitant poursuivre des actions de valorisation de l'image du massif auprès des clientèles extérieures et asseoir son image comme destination nordique, le Parc naturel régional de Chartreuse et la Communauté de Communes s'associent pour valoriser l'image de Jules Lapierre comme vecteur de communication.

Il est proposé de renouveler la convention de sponsoring avec le skieur, par l'intermédiaire du SNC, précisant une aide de 1 500€ du PNRC et 2 500€ de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention et verser la somme.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 20 mars 2018,



Le Président,

Denis SEJOURNE